Informations de base	
2000/2256(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE: publication sur Internet de la déclaration des intérêts financiers des députés **Subject** 8.40.01.02 Présidence, députés, mandats, groupes politiques	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	